

Lutte antivectorielle (LAV) en Grand Est

Bilan annuel régional 2024

Les agences régionales de santé sont chargées de la surveillance entomologique du moustique tigre et de l'intervention autour des nouvelles implantations. Elles sont également en charge des mesures de prospection, traitement et travaux autour des lieux fréquentés par les personnes atteintes de maladies transmises par les moustiques (dengue, chikungunya, zika).

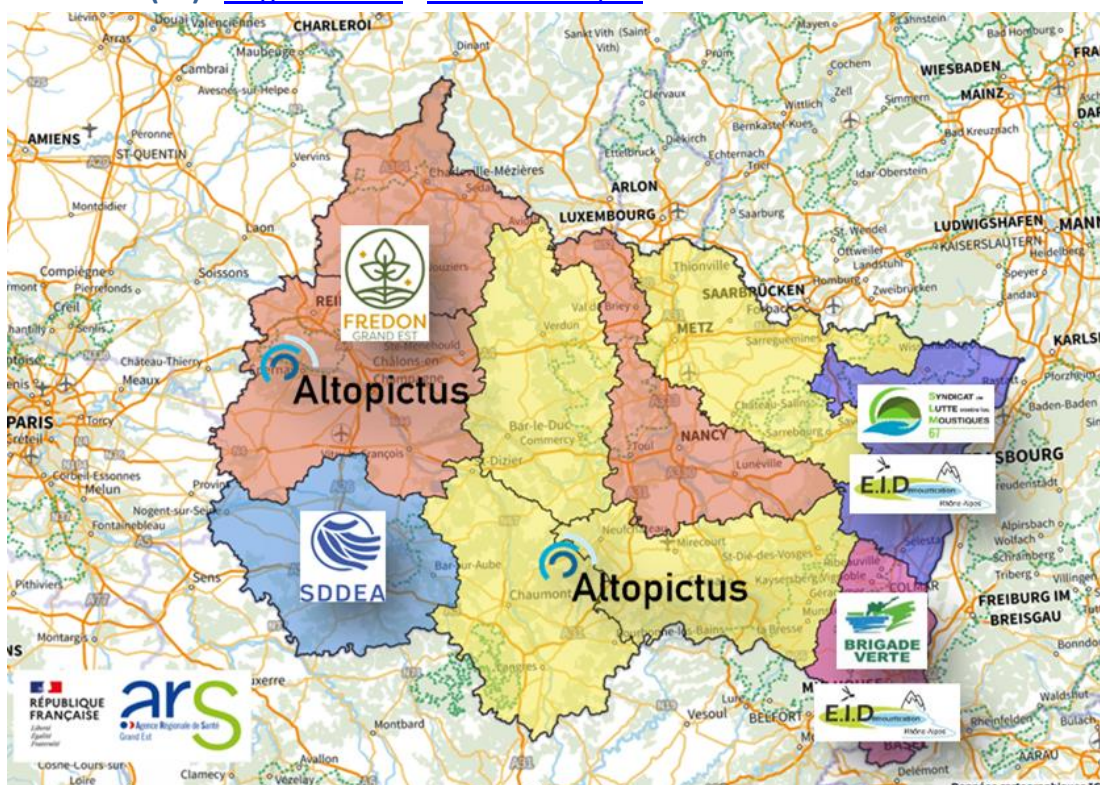
Avec la publication en 2019 de nouveaux textes réglementaires, l'ARS Grand Est est chargée depuis début 2020 de définir les mesures de surveillance entomologique et de lutte antivectorielle en région.

Ce bilan 2024 est celui de la 5ème année de surveillance entomologique et de lutte antivectorielle en Grand Est.

Les opérateurs intervenants en Grand Est

6 C'est le nombre d'opérateurs de démoustication missionnés par l'ARS Grand Est lors du renouvellement du marché public en mars 2024 pour la mise en œuvre des missions de surveillance du moustique tigre et de lutte antivectorielle dans les 10 départements du Grand Est.

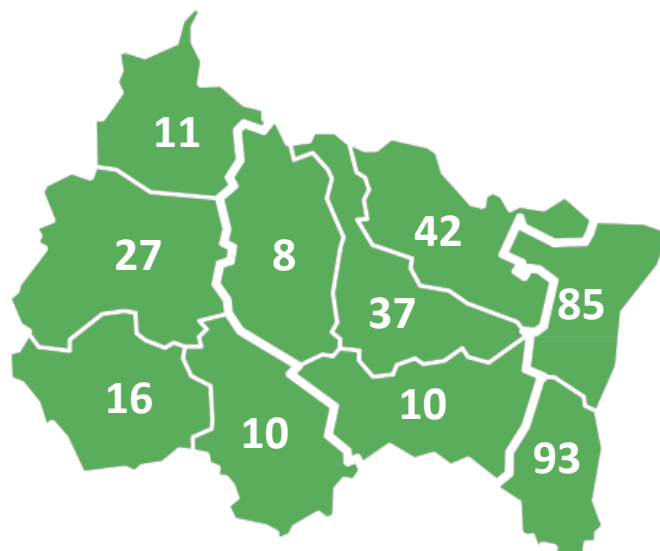
- Ardennes (08), Marne (51), Meurthe-et-Moselle (54) : [ALTOPICTUS](#) - [FREDON](#)
- Aube (10) : [SDDEA \(Syndicat des eaux de l'Aube\)](#)
- Haute-Marne (52), Meuse (55), Moselle (57), Vosges (88) : [ALTOPICTUS](#)
- Bas-Rhin (67) : [SLM67 \(Syndicat de lutte contre les moustiques\)](#) - [EID Rhône-Alpes](#)
- Haut-Rhin (68) : [Brigade Verte](#) - [EID Rhône-Alpes](#)



Les dispositifs de surveillance

339 C'est le nombre de pièges qui constituent le réseau de pièges à œufs de moustiques (pondoirs) mis en place dans le cadre de la surveillance organisée par l'ARS sur tout le territoire régional.

Ces pièges pondoirs sont installés au niveau des collectivités les plus peuplées, des sites sensibles et des sites à risque d'importation.



Les signalements citoyens

288 signalements de moustique tigre au niveau de communes non colonisées ont été réceptionnés et analysés par les opérateurs de démoustication missionnés par l'ARS Grand Est.

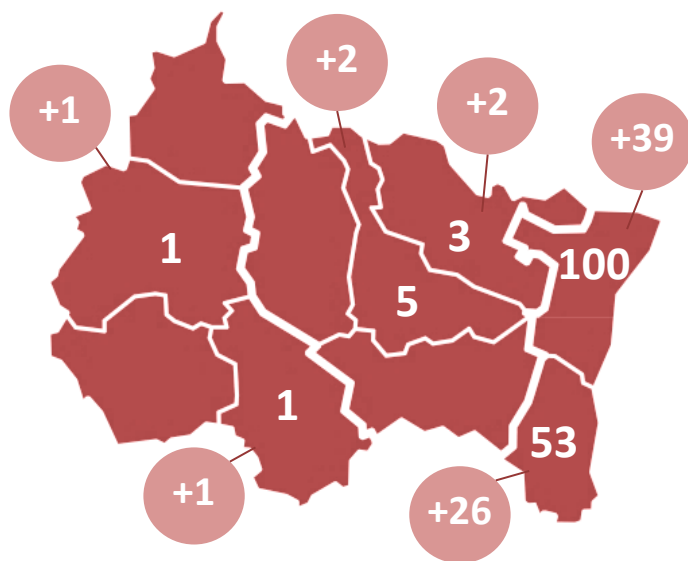
L'intervention autour des signalements et des pièges positifs

Lors des enquêtes menées autour des signalements et des pièges positifs, les populations riveraines ont été sensibilisées à la mise en œuvre des bons gestes de prévention pour lutter contre la prolifération des moustiques tigres. Lorsque c'était nécessaire, les gîtes larvaires ont été supprimés ou traités à l'aide d'un produit de lutte anti-larvaire par l'opérateur de démoustication.

Les communes colonisées

71 nouvelles communes ont été classées en communes colonisées en 2024 à la suite de la surveillance mise en œuvre.

163 communes sont à ce jour colonisées en région Grand Est.



Les maladies transmises par le moustique tigre en Grand Est (*dengue, zika, chikungunya*)



0 épidémie (aucun cas n'ayant pas voyagé en zone de circulation du virus n'a été déclaré).

10 opérations de démoustication (6 dans le Bas Rhin et 4 dans le Haut Rhin) ont été réalisées autour de 6 cas humains de dengue (sur les 102 cas déclarés à l'ARS Grand Est) afin d'empêcher tout départ d'épidémie.

En savoir plus sur la lutte anti-vectorielle :

> Sur notre site internet : www.grand-est.sante.fr

1. [Collectivités territoriales > Sécurité sanitaire et salubrité > Espèces nuisibles à la santé > La lutte anti-vectorielle \(LAV\)](#)
2. [Grand public > Protégez votre santé > Espèces nuisibles à la santé > Moustique tigre et maladies vectorielles](#)

> Sur la plateforme nationale de surveillance et de signalement : <http://www.signalement-moustique.fr/>